actu FRAPNA

Toute l'actualité de la protection de la nature en **Savoie**

Nous voulons des coquelicots

DOSSIER EAU P7

POUR DES NUITS NOIRES P13

MIEUX CONNAITRE LE FRELON ASIATIQUE P14

n°67

NOV-DÉC 2018

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FRAPNA

Edito

CHASSE : AVIS RÉSERVÉ

Si vous désirez vous promener tranquillement en forêt ou dans la nature, faire du VTT, sans risquer que l'on vous prenne pour un sanglier, chevreuil, ou une autre espèce chassable, faites-le le mardi ou le vendredi, jours de non-chasse en Savoie.
Est-ce à vos risques et périls le reste du temps ? Certes un certain nombre de chasseurs et leurs ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) mettent en avant les nécessaires consignes de sécurité. Pour l'instant en 2018 (à l'heure où ces lignes sont écrites), deux faits majeurs dérogent à la règle en Savoie: un chasseur touché au mollet à Coise-Saint-Jean-Pied Gauthier à la mi-août et début novembre une balle ayant traversé la baie vitrée d'un salon à Trévignin, probablement tirée par un chasseur (enquête en cours).
Il ne faut pas simplement être de la mouvance vegan pour s'interroger sur la place prise par la chasse dans notre pays, alors qu'une écrasante majorité de nos concitoyens souhaitent profiter sans risques de la nature. Le dimanche sans chasse ? Les pétitions pour un dimanche sans chasse se succèdent. Sans résultat jusqu'alors.
Faut-il se réfugier dans les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) pour être à l'abri des risques ? Elles concernent en Savoie 71 000 ha régis par 297 arrêtés préfectoraux. Problème : un certain nombre d'entre elles, il suffit de consulter la carte de l'observatoire des territoires de la direction départementale des territoires, se trouvent en partie en zone urbaine, territoire par essence non chassable...
Ces réserves devraient en fait couvrir 10% du territoire chassable de la commune. Dans bon nombre de villages et villes, cette règle n'est pas respectée. Sans que cela ne soulève de vagues du côté des autorités...
A condition de connaître leur emplacement précis le promeneur devra veiller à ne pas se trouver dans ces réserves un jour de battue où la chasse, déclarée à l'administration, doit être signalée sur les chemins d'accès au secteur. Le reste du temps il pourra espérer profiter d'une relative tranquillité et sécurité dans ces réserves. A condition de ne pas se trouver à la limite de celles-ci...

Michel LEVY

Responsable publication : Michel LEVY
Conception Graphique : Agnès BIAU
Crédit photo : Oscar NORD from Unsplash (couverture)
Imprimé sur papier recyclé
par Allocopy / Curial 100 prom Jean Monnet / Chambéry
ISSN 2552-2590
Parution nov 2018

Au sommaire

7 Dossier / EAU
3 L'Appel des 100
6 Un calendrier pour soutenir la FRAPNA
12 Aiguebelettte : le jugement de la cour d'appel
13 Chasse à la pollution lumineuse
14 Agir contre le frelon asiatique
15 Une forêt menacée
16 Anti-gaspillage + Le Jour de la Nuit

Biocoop agit pour l'environnement

L'agriculture biologique a le besoin vital d'un environnement préservé pour se développer. BIOCOOP adhère aux valeurs portées par la FRAPNA. Les 4 magasins [1] de Chambéry-Aix-les-Bains soutiennent la FRAPNA Savoie.

[1] Chambéry (faubourg Maché et quai de la Rize), et pour le secteur d'Aix-les-Bains (allée des Erables, ZA du Pontet à Drumettaz-Clarafond) et rue Boucherd de la Rupelle à Grésy sur Aix (près de l'entrée de l'autoroute).

Association loi 1901
FRAPNA Savoie
26, passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.85.31.79
frapna-savoie@frapna.org
www.frapna-savoie.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

La FRAPNA est membre de France Nature Environnement.

NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

Photo : Ch. BERNARD

En septembre l'appel des 100 était lancé. 100 personnes, rejointes par beaucoup d'autres, se mobilisaient contre les pesticides. Cliquez sur votre moteur de recherche préféré « nous voulons des coquelicots » et vous tomberez sur la pétition en ligne. Faites, si ce n'est déjà fait, comme les 350 000 personnes qui l'ont signée. C'est beaucoup, mais c'est peu à la fois. Il faut que des millions de citoyens se lèvent et s'élèvent contre les pesticides afin qu'ils disparaissent de notre environnement. France Nature Environnement (FNE) et la FRAPNA, comme de nombreuses associations, sont impliquées dans l'appel . Chaque premier vendredi du mois à 18h30, avec cocardes ou pin 's de coquelicots, des rassemblements ont lieu devant les mairies. Le dernier rassemblement a eu lieu le vendredi 2 novembre. Devant 642 mairies. L'objectif est de les multiplier en même temps qu'il faut augmenter le nombre de participants. Le prochain rassemblement aura lieu le vendredi 7 décembre à 18H30. A Chambéry, mais aussi à Aix-les-Bains, et peut-être dans d'autres communes du département. Chacun d'entre nous peut-être à l'origine d'une mobilisation dans sa commune.

Voici le texte de l'appel « **nous voulons des coquelicots**»

« Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.
Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans ; la moitié des papillons en vingt ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots ! Rendez-nous la beauté du monde !
Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection.
Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes.

L'appel des 100

LA NÉCESSITÉ D'UN MOUVEMENT MASSIF

Eric Feraille, président de l'Union Régionale FRAPNA a répondu à nos questions en nous expliquant les enjeux de l'appel des 100 et de la lutte contre les pesticides

1. Pourquoi l'appel des 100 et les rassemblements citoyens les premiers vendredis de chaque mois ?
L'appel des 100 et les rassemblements citoyens sont nés de l'idée que nous ne pouvons compter que sur nous mêmes si nous souhaitons obtenir l'interdiction de tous les pesticides de synthèse qui mettent à genoux la biodiversité (-30% d'oiseaux, -80% d'insectes volants…) et mettent à mal la santé humaine (cancers, maladies neurodégénératives, malformations…). Les politiques ne sont par essence que des suiveurs et seul un mouvement d'opinion massif menaçant leur (ré)-élection fera qu'ils cesseront enfin d'être complices de lobbies criminels. L'objectif de plusieurs millions de français endossant l'appel est ambitieux mais il est à notre portée.

2 Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, s'il s'est prononcé pour la transition vers le bio, avait néanmoins voté, en tant que sénateur, contre l'interdiction du glyphosate. A France Inter (lundi 29 octobre) il a proposé de réduire de 50% l'utilisation des pesticides d'ici 2025. Or en France leur utilisation a augmenté de 12% entre 2014 et 2016. Estimes-tu l'objectif assigné par le ministre réalisable et comment la pression des "coquelicots" peut-elle contribuer à une prise de conscience globale des consommateurs, agriculteurs et du monde politique ?

Je ne peux que me réjouir d'un revirement si rapide de notre ministre! Bien que ces déclarations aillent dans le bon sens, ce ne sont pour l'heure que des mots et les faits sont là! Le glyphosate n'est pas interdit, la consommation de pesticides augmente et le metal-sodium intoxique les populations dans le grand ouest! Bien sûr qu'il est réalisable de réorienter toute la filière agricole française en quelques années! Ce n'est qu'une volonté politique et d'attribution de moyens. Si l'on continue à distribuer l'argent du contribuable (11 milliards d'euros quand même!) aux grands céréaliers ça ne sera pas possible. Si l'on réoriente cette énorme enveloppe sur la transition vers l'agriculture biologique et écologique alors oui c'est possible. Il faudra bien entendu réorganiser le système de fond en comble et se débarrasser de l'emprise du trio infernal FNSEA-coopératives agricoles-firmes agrochimiques. Si plusieurs millions de personnes se lèvent pour que cela arrive, ça arrivera, c'est tout l'enjeu des « coquelicots ».

3. Une récente étude épidémiologique validée notamment par l'INRA et l'INSERM, montre que le risque de cancer est 25% moins important chez les consommateurs réguliers de produits bio. Tes travaux en tant que chercheur et médecin en néphrologie ont-ils orienté, toi ou tes pairs, à mettre en évidence (ou à supposer) le rôle néfaste sur la santé que peuvent avoir certaines substances chimiques ?

Cette étude est très importante car ce résultat est observé en seulement 4 ans de suivi ce qui est extrêmement court! C'est donc un effet majeur et comme par hasard, les cancers qui sont le plus réduits sont ceux qui sont liés aux pesticides (lymphome non-hodgkinien) et aux perturbateurs endocriniens (cancer du sein).
Je suis médecin avant tout et en tant que tel je suis par essence sensible aux effets néfastes sur la santé. Travailler sur le rein qui est la station d'épuration de l'organisme et qui élimine nombre de toxiques a évidemment aiguisé mon attention sur ces problèmes de toxicité de ce que l'on appelle en jargon les xénobiotiques, c'est à dire les substances étrangères à notre organisme.

Propos recueillis par Michel LEVY

OUI, NOUS VOULONS DES COQUELICOTS !

Coquelicots… Vous avez dit coquelicots ? Ce nom dériverait de l'ancien français coquerico, forme ancestrale de l'onomatopée cocorico, le cri du coq qui arbore fièrement sa crête rouge-vif… comme les quatre pétales du coquelicot ! Qu'est-ce qu'évoque pour vous ce mot coquelicot ?

Peut-être d'abord une comptine : «Gentil coquelicot mesdames, gentil coquelicot nouveau… » ?... Ou une vieille chanson triste de Mouloudji : «Comme un p'tit coqu'licot, mon âme ! »? Nul doute que le coquelicot est une plante symbolique connue du plus grand nombre et que chacun d'entre nous peut y associer un souvenir auditif… ou visuel : un champ sur la route des vacances couvert de mille fleurs rouges.

Mais savez-vous qu'en Savoie il existe trois espèces de coquelicots ? La plus commune, le Grand coquelicot se reconnaît par son fruit (une capsule) court et glabre et par la présence de poils généralement étalés le long de l'axe qui porte la fleur. Le Coquelicot douteux, assez rare, a une capsule glabre mais allongée et des poils appliqués sous la fleur. Enfin, le coquelicot argémone, très rare, est le seul des trois à développer une capsule hérissée de petits poils raides.
Le Grand coquelicot, s'il symbolise volontiers la survivance d'une certaine vie sauvage au milieu des monocultures intensives ou des friches urbaines est en réalité une plante très tolérante. D'origine est-méditerranéenne, elle est devenue subcosmopolite. Si son apparition en grand nombre dans un champ a incontestablement une valeur esthétique, cette vision est le plus souvent flatteuse par rapport à la surutilisation des phytocides en tous genres.
Alors oui, nous voulons des coquelicots, pas seulement des grands, aussi des argémones, des douteux et encore des Nielles des blés, des Orlayas à grandes fleurs et des Adonis d'été pour fleurir nos champs, pour nourrir nos insectes pollinisateurs et pour démontrer que l'espèce la plus envahissante sur la planète peut encore agir pour la préserver.

Thierry DELAHAYE

Grand coquelicot (Papaver rhoeas).

Bientôt 2019

UN CALENDRIER POUR SOUTENIR LA FRAPNA

Julie et Lucile sont deux jeunes graphistes réunies au sein de l'ATELIER Pam!. Riches de dynamisme et d'expériences dans le domaine de la communication et des associations, elles ont accepté, cet automne, de mettre leurs compétences professionnelles au service de la FRAPNA Savoie pour la réalisation du nouveau calendrier 2019 qui sortira prochainement !

Lucile Girodos est graphiste, éducatrice à l'environnement. Elle a été une bénévole active sur les chantiers Amphibiens, ateliers chouettes pour une chouette journée, les animations Sorties Nature «Le Sol m'a dit »… à la FRAPNA Savoie. Elle reste aujourd'hui une adhérente très appréciée pour ses engagements.

Ce qui l'anime dans son métier : découvrir des projets, rechercher des solutions, créer et concevoir des outils. Entre oiseaux des champs et webdesign, Lucile oscille tel une brindille dans le vent! Lucile c'est aussi La trame d'Apollo (atelier graphique et pédagogique situé à Valence) : **www.trame-apollo.fr**

Julie Agor est graphiste, maquettiste. Ce qui l'anime dans son métier : les projets porteurs de valeurs, le partage des idées et des connaissances. Tout ce qui est technique, c'est son dada (elle aime aussi dessiner des petites fleurs). Donnez-lui des données à hiérarchiser, des kilomètres de texte à mettre en page, elle vous épatera ! Julie c'est aussi Oreka graphisme (atelier graphiste et maquettiste indépendant à Grenoble) : **oreka-graphisme.fr**

Jean-Christophe Delattre est un photographe

amateur bien connu du milieu naturaliste savoyard mais pas seulement : adhérent et bénévole actif de la FRAPNA Savoie, ornithologue assidu, animateur de l'observatoire, conférencier, vous pourrez le questionner aussi bien sur le cincle plongeur que sur la migration des oiseaux ou encore sur le matériel optique ! Jean-Christophe vous répondra toujours sur ces sujets et sur d'autres avec gentillesse, humilité mais surtout avec le sourire du passionné heureux de ses partages ! C'est avec la générosité qui le caractérise que Jean-Christophe a accepté d'offrir cette année à la FRAPNA Savoie l'utilisation de ses photographies nature pour le calendrier 2019 et on le remercie !

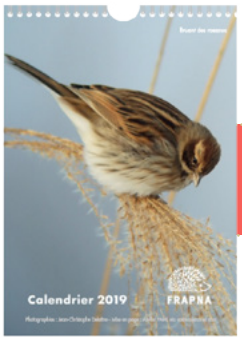

RÉSERVATION possible des calendriers par mail, courrier ou téléphone !

Jean-Christophe qui n'était pas assez costaud pour faire de la boxe mais pouvait se cacher derrière un arbre ou un poteau sans être vu, s'est dit un jour : «tiens, si j'essayais de photographier les oiseaux !» et le voilà des années plus tard exposant ici et là pour la FRAPNA Savoie, le Muséum d'Histoire Naturelle de Chambéry, le Parc National de la Vanoise, ou encore, pour la célèbre marque « Zeiss » sur le stand de la Ménigoute ! Alors se cacher derrière les arbres, finalement, quelle bonne idée ! Pour tout savoir ou presque sur Jean-Christophe et ses photographies : **www.jc-delattre.fr**

Isabelle MIRA

ATELIER PAM!

c'est la bonne recette d'un joyeux collectif :
2 activités professionnelles en coopératives (CAE)
1 idéal commun : construire un monde plus solidaire
1 émulsion créative
Des expériences dans le milieu associatif
Le besoin croissant de communication des associations
Et beaucoup de pêche !
Retrouvez les sur **www.atelier-pam.org** !

SECHERESSES RECURRENTES ET RESSOURCES EN PERIL

L'article qui suit a été rédigé juste avant les précipitations survenues en toute fin d'octobre, début novembre. Pour autant les quelques centimètres de pluies ou les flocons tombés en montagne ne sont pas de nature à remettre en cause un bilan pluviométrique qui restera largement déficitaire. La démobilisation n'est donc pas d'actualité et d'ailleurs le préfet de Savoie vient même de prendre un arrêté de crise pour les bassins versant du lac du Bourget, du Chéran et du Guiers. Un arrêté applicable jusqu'au 30 novembre et qui renforce certaines restrictions concernant en particulier l'agriculture.

Alors que les vacances de Toussaint battent leur plein dans une période habituellement pluvieuse, la sécheresse persiste et les cours d'eau des Bauges, de la Combe de Savoie et du bassin versant du lac du Bourget sont dans une situation critique. C'est visible par le plus grand nombre à Aix-les-Bains et à Chambéry avec un Sierroz qui ne s'écoule plus et une Leysse qui, depuis St Alban-Leysse, est envahie par des algues vertes et filamenteuses à travers lesquelles on cherche l'eau.

La Leysse fin septembre au niveau du Tremblay : les algues vertes sont des conséquences de la sécheresse

Un nouvel arrêté « sécheresse » a bien été pris le 1er octobre. Du coup le bassin versant du lac du Bourget et l'Avant-Pays Savoyard rejoignent le Chéran et la Combe de Savoie sous le régime de l'Alerte Renforcée. Mais il est trop tard et d'ailleurs, sauf à aller sur le site internet de la Préfecture, peu d'informations ont été faites sur les prescriptions de l'arrêté dont certaines

La Leysse va se jeter dans le lac du Bourget.

concernaient cependant les particuliers s'agissant des économies d'eau. Sont visés par exemple pour ceux-ci le lavage des voitures, l'arrosage des jardins (interdit entre 8 et 20 heures) et le remplissage des piscines.
Ainsi s'achemine-t-on vers une sécheresse pire que celle de 2003, mais surtout survenant juste après celle de 2017 caractérisée déjà par certains aspects historiques et dont le CISALB avait présenté le bilan lors d'un COPIL le 19 juin dernier. Revenons donc sur ce bilan, histoire de préfigurer celui pour 2018 qui pourrait s'avérer encore plus catastrophique, mais aussi de parler Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

DEFICIT PLUVIOMETRIQUE ET VIE AQUATIQUE IMPACTEE

Donc pour 2017, le début d'année avait commencé déjà de manière atypique avec un arrêté préfectoral de vigilance sécheresse hivernale (une première). Les cours d'eau de la chaîne de l'Epine et du pied du Revard étaient au plus bas avec quelques prises en glace en plaine favorisées par les faibles débits. Globalement le bilan pluviométrique descendait à 30 % sous la moyenne, échappant juste au pire du fait d'un décembre pluvieux.
De leur côté les cours d'eau avaient accusé des baisses entre 25 et 40 % des débits moyens interannuels (modules) calculés depuis 2003 ! Les situations les plus critiques étaient alors celles du Tillet, du Sierroz et de l'Albanne.
Et forcément, les volumes d'eau mis en œuvre (la ressource) ayant diminué, la période des mois les plus secs de juin à octobre (ceux retenus par le CISALB dans le cadre des études Volumes Maximum Prélevables) a fortement impacté les cours d'eau. Même si l'on ajoute pour cette période les prélèvements (AEP et agriculture principalement) aux débits écoulés mesurés aux ruisseaux pour chaque sous-bassin versant, des ruisseaux ont été souvent en déficit par rapport au Débit Minimum Biologique. Par exemple 38 jours pour la Meunaz (affluent du Sierroz), 74 jours pour l'Albanne et 163 jours pour le Sierroz. Des

milieux où la survie des espèces aquatiques a été en péril et où elle l'aurait été même du seul fait de la diminution «naturelle » de la ressource.

DEBITS DE RESTITUTION ET LUTTE CONTRE LES FUITES

Pour autant l'enjeu reste de limiter les dégâts à l'avenir. Et à cet égard les actions financées dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget et le plan de gestion de la ressource en eau arrêté par le Préfet commencent à porter leurs fruits. Faisant suite aux études Volumes Maximum Prélevables, des débits de restitution (réservés pour le milieu aquatique) ont été déterminés pour les sources sensibles du Grand Chambéry et le principe fait son chemin également sur le territoire de Grand Lac. Ces débits « réservés » vont de 3 l/s à la source du Lard (Vimines) à 28 l/s pour celle des Roches (Le Bourget du Lac) et les autorisations de prélèvement sont en cours de régularisation. C'est même une grosse satisfaction pour la FRAPNA qui demandait depuis l'année 2006 que l'on remonte davantage d'eau depuis les nappes, notamment depuis le Puits des Iles, pour soulager les sources à l'étiage ! A côté de cela, lutte contre les fuites et économies d'eau ont donné lieu à des travaux coûteux mais fructueux aussi bien sur les conduites vétustes venant des réservoirs qu'au niveau des process de certaines entreprises fortes consommatrices. A noter aussi le cas particulier de la fermeture du plan d'eau de Cognin qui permet d'économiser 900 m³ par semaine. Au total le CISALB estime à 37360 m³ le volume d'eau économisé en 2017 hors les activités agricoles qui de leur côté ont prélevé 3635 m³ de moins sur les ruisseaux et l'eau potable. Autre gain attendu avec l'aménagement à la Vilette (La Motte Servolex) d'un bassin de rétention alimenté par l'impluvium. Un stockage de 10000 m³ y est prévu pour l'irrigation de l'arboriculture.
Enfin le Plan de Gestion de la Ressource en Eau donne la possibilité au Préfet de conditionner l'urbanisation de secteurs sensibles à la mise en place d'interconnexions ou au recours à la substitution des sources pour les nappes. Mais cela passera souvent par des travaux importants comme ceux envisagés pour renforcer les possibilités de refoulement depuis la nappe du Puits des Iles vers les hauts de St Sulpice et Vimines, ou pour interconnecter les réseaux de Grand Lac.
Reste que si l'urbanisation (habitat – zones d'activité) que nous jugeons excessive au regard de différents facteurs devra faire l'objet au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) d'une confrontation avec le principe de gestion équilibrée de la ressource en eau, d'autres enjeux sont heureusement ciblés par le CISALB. Ils concernent notamment les nouveaux usages menaçant le bon état écologique de la Leysse : la neige de culture et l'hydroélectricité. Des préoccupations qui rejoignent les nôtres !

Jean-Claude MADELON

TROIS QUESTIONS A CYRILLE GIREL

Cyrille Girel est le chargé de mission Ressource en eau et assainissement au CISALB*

JCM : Monsieur Girel, nous arrivons fin octobre sans précipitations. Quelle est votre inquiétude principale ?

CG : c'est clairement la raréfaction de la ressource et donc la nécessité de son partage. Ceci implique dès à présent des actions d'information. D'ailleurs, un programme de communication et de sensibilisation au partage de la ressource est en préparation avec une vision sur les 3 prochaines années.

JCM : Parmi les mesures découlant du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), laquelle vous semble t-elle la plus efficace?

CG : L'action majeure réside dans la mise en place des consignes de restitution sur les captages des sources, ce qui constitue un pas gigantesque dans la prise de conscience des collectivités. Mais les situations alternatives pour l'irrigation sont importantes aussi car elles permettront de retirer les pompes des cours d'eau. Enfin les arrêtés «sécheresse» sont un bon outil pour autant qu'ils soient connus et appliqués s'agissant de l'interdiction des prélèvements domestiques dans les ruisseaux.

JCM : Dans un contexte de durcissement des bilans hydrologiques, conséquence du réchauffement climatique, ne peut on craindre des conflits entre le PGRE et le développement de l'urbanisation ?

CG : on travaille actuellement en amont au niveau du PLUi et l'on peut imaginer que les besoins futurs soient couverts à la faveur de la réduction des fuites sur laquelle on avance bien.

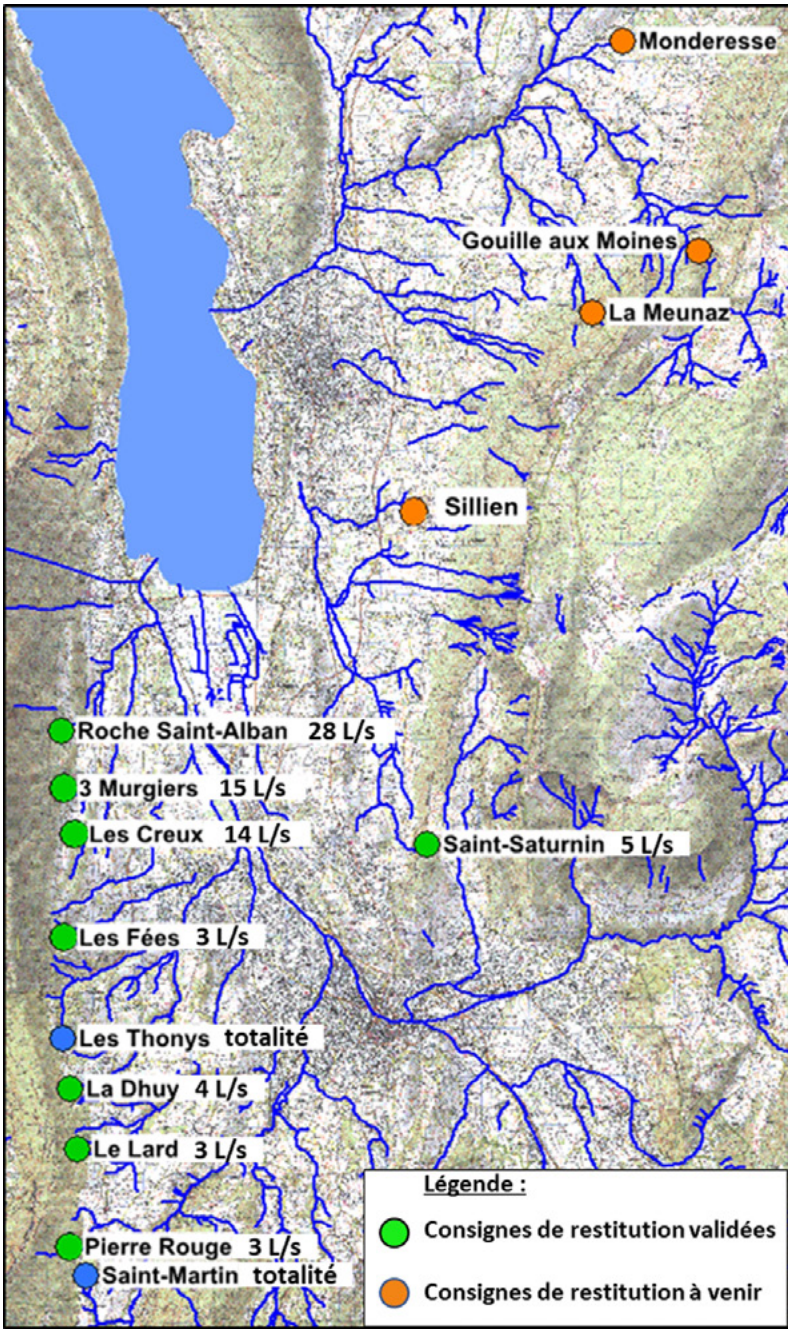

Débit minimum à laisser aux cours d'eau (document CISALB).

** Cyrille GIREL a été responsable des études Volumes Maximums Prélevables sur le Bassin Versant du lac du Bourget.*

Les cours d'eau doivent retrouver leur aspect naturel.

DES MICRO CENTRALES A RYTHME MAXI

A la faveur d'un appel à projets initié à l'époque par Ségolène Royal, mais toujours en vigueur pour assurer aux pétitionnaires une rentabilité dans le temps, les demandes d'autorisation de micro centrales se multiplient avec une relative bienveillance de l'administration.

Un recours émanant des pêcheurs et des protecteurs de la nature est en instance en ce qui concerne un aménagement sur deux ruisseaux à Bonneval Tarentaise. Un secteur d'accès dont l'accès périlleux a hélas déjà causé la mort d'un ouvrier! D'autres recours sont attendus si des micro centrales venaient à être autorisées à Peisey Nancrois sur le Nant Bénin, malgré son label «Rivière sauvage», puis à St Alban des Villards où le torrent du Merlet est également menacé au grand dam d'une majorité d'habitants.

En attendant, et ce depuis un an seulement, de nombreux projets ont mobilisé la FRAPNA à Queige et Villard sur Doron, à St Michel de Maurienne et plus récemment à Notre Dame des Millères dans le massif du Grand Arc. Impact sur des espèces protégées, risques naturels et rentabilité aléatoire en hiver ne rebutent pas les promoteurs qui se retranchent volontiers derrière le fameux appel à projets ! De leurs côtés, associations de pêche et FRAPNA sont vent debout contre l'anthropisation des dernier cours d'eau naturels d'un département Savoyard surproducteur, et qui a déjà payé un lourd tribut aux aménagements hydroélectriques. Le reproche est unanime s'agissant à chaque fois de débits « réservés » laissés aux ruisseaux, trop faibles pour éviter la prise en glace à des altitudes souvent comprises entre 1200 et 1600m.

Malheureusement, d'autres projets sont aussi dans les tuyaux dont un que l'on aurait plus imaginé : il affecterait la partie amont du Nant de Tessens à Aime. Juste celle qu'un précédent projet aujourd'hui autorisé sur la partie aval se vantait de préserver !

Dans les années 80 la ministre de l'Environnement Huguette Bouchardeau avait bien arrêté pour la Savoie une liste de « rivières réservées» sur lesquelles tout aménagement électrique serait interdit. Le décret est depuis abrogé et les temps ont changé. Et les discussions ne portent malheureusement plus aujourd'hui que sur des débits « réservés » que nous jugeons systématiquement insuffisants au regard des minimums biologiques nécessaires.

Jean Claude MADELON

BASSIN D'AVIRON D'AIGUEBELETTE : LA COUR D'APPEL A TRANCHÉ !

Octobre 2017, le Tribunal Administratif de Grenoble avait annulé tous les arrêtés de construction du bassin d'aviron Ouest à Aiguebelette, en ajoutant une injonction de démolition de tous les éléments construits dans la Réserve Naturelle Régionale.

Insatisfaits de ce jugement, le Conseil Départemental Savoie et le Ministère de l'écologie, pour la préfecture, ont porté un recours en annulation devant la Cour d'Appel Administrative de Lyon.

La Cour d'Appel vient de rendre ce 23 octobre 2018, son arrêt.
Les juges ont rejeté l'appel. Ils confirment encore une fois l'illégalité du bassin d'aviron aménagé pour le Championnat du Monde de 2015. Toutefois, ils apportent un aménagement au jugement de première instance, en accordant la non-démolition demandée par le Département.

C'est la déclaration de projet ne respectant pas les procédures requises par la Réserve Naturelle Régionale qui est d'abord annulée, entraînant l'invalidation de toute la chaîne des arrêtés successifs. Quant au permis de construire de la tour de chronométrage, soumis à la même annulation, il cumule l'irrégularité d'avoir été délivré sans conformité aux exigences des constructions ouvertes au public.
Concernant les destructions d'espèces végétales aquatiques protégées, deux espèces de naïades (Najas marina et Najas minor), elles ont été accordées à tort pour motif de compétitions d'aviron, le tribunal jugeant que ce n'est pas une «raison impérative d'intérêt public majeur » comme le requiert le code de l'environnement pour en justifier l'autorisation.
Pour annuler l'injonction de démolition, les juges admettent un principe de précaution face aux risques de pollution ou d'atteintes à la nature, potentiels, que de nouveaux travaux lacustres pourraient engendrer.

Le lac d'Aiguebelette va retrouver sa sérénité.

Cette « prudence », si elle avait été appliquée lors des premiers recours en référés que le collectif a lancé en 2013 avant les travaux, aurait évité bien des gâchis et toutes les ineffaçables blessures du lac. Nous en déduisons que les travaux de construction, dès leur début, ont fait courir de bien grands risques, niés à l'époque. Une position nouvelle de jurisprudence est donc à considérer, dorénavant.

Ainsi, le « nettoyage » du lac n'aura pas lieu. Les installations, inutiles stigmates des balafres passées, pourraient rencontrer ainsi le destin des stades abandonnés. Paysages abîmés.

Avec la plus grande satisfaction, la FRAPNA Savoie prend acte, que la nature, la biodiversité, les espèces protégées, le patrimoine, sont désignés prioritaires au lac d'Aiguebelette.

Alors, maintenant, l'inscrire durablement et définitivement dans son futur, serait le prolongement juste de ces quatre jugements successifs obtenus par le collectif des associations, au bénéfice de l'environnement d'Aiguebelette.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE : LOIN D'ÊTRE GAGNÉE

La pollution lumineuse, à l'origine d'un grand gaspillage énergétique, affecte fortement la biodiversité et notre santé. Pour faire face à ces enjeux, depuis le Grenelle de l'environnement, différents textes encadrent l'utilisation des installations lumineuses. Concrètement, entre 1h et 6h du matin, la plupart des installations, qu'il s'agisse de vitrines, enseignes ou autres publicités lumineuses, doivent désormais être éteintes.

Une mesure simple et efficace, en théorie, pour lutter contre la pollution lumineuse. Elle sera prochainement complétée par deux nouveaux arrêtés, actuellement soumis à consultation publique.
Seulement voilà : à y regarder de plus près, la réglementation actuelle est déjà loin d'être respectée.

Si vous nous suivez depuis quelques temps, cela ne vous aura pas échappé qu'en juin dernier, nous avions déambulé dans les rues du centre d'Aix-les-Bains pour identifier plus de 90 commerces en infraction.

Cet automne, cette action a pris de l'ampleur en France avec l'opération #RendezVousLaNuit, menée dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 octobre dans le cadre du réseau Sentinelles de la Nature. De la Bourgogne-Franche-Comté à l'Auvergne-Rhône-Alpes en passant par l'Alsace, les associations de France Nature Environnement dont la FRAPNA ont parcouru une trentaine de communes pour relever les installations lumineuses ne respectant pas la réglementation.
Au total, plus d'un millier d'irrégularités observées : plus de 200 en périphérie de Clermont-Ferrand, plus d'une centaine à Grenoble et Vienne en Isère, 70 environ à Dole dans le Jura et à Aix-les-Bains en Savoie, et une cinquantaine à Bourg-en-Bresse dans l'Ain, à Aubenas en Ardèche et à Aurillac dans le Cantal. Parmi les mauvais élèves, on retrouve dans plusieurs villes les agences immobilières, mais également de grandes enseignes…

Méconnaissance de la réglementation, manque de moyens des élus pour la faire respecter, refus des autorités de se saisir de la problématique… Toutes les hypothèses sont permises pour expliquer ce chiffre élevé. Afin de faire connaître largement cette réglementation et les enjeux qui y sont associés, les associations du mouvement vont poursuivre la sensibilisation auprès des entreprises et des élus.

Stéphanie DUPONT

Photo : FRAPNA Savoie

Il reste encore beaucoup de vitrines en irrégularité.

AGIR CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, Vespa velutina nigrithorax, classé administrativement danger sanitaire de seconde catégorie est arrivé en Savoie en cette année 2018. Repéré près d'Annecy à Cran Gevrier (74) en septembre 2017, les premiers signalements confirmés en Savoie l'ont été à partir de fin juillet sur Gresy sur Aix, Aix Nord, Bourdeau et Saint-Béron.

Ce frelon asiatique, nouveau prédateur au comportement agressif avec les autres espèces, est classé espèce invasive car il détruit l'équilibre du milieu dans lequel il vit. Son régime alimentaire se compose presque exclusivement d'abeilles, complété par des papillons, araignées, mouches et autres insectes.
Contrairement à une idée reçue, ce frelon est plus petit que notre frelon européen. Sa couleur est à dominante plutôt noire (thorax, abdomen, ailes). Il est surtout reconnaissable par l'extrémité de ses pattes de couleur jaune (on dit qu'il a des chaussettes jaunes) et le 4ème anneau de son abdomen orangé. La photo jointe l'illustre bien. On peut l'observer souvent en fin d'été au moment de la floraison du lierre, qu'il butine, comme beaucoup d'autres insectes (dont nos abeilles et le frelon européen).
Il a été introduit accidentellement en France en 2004 depuis la Chine. Sa propagation rapide a mis en péril les écosystèmes où il s'est implanté et multiplié.
Le piégeage n'est pas recommandé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) ni par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) car les pièges actuels ne sont pas suffisamment sélectifs et causent beaucoup de dégâts à l'entomofaune, en particulier dans des zones où le frelon asiatique…n'est pas encore apparu !
La destruction des nids à partir de juillet est la meilleure solution pour limiter et ralentir l'installation du frelon asiatique. Elle doit être réalisée par des professionnels formés utilisant du matériel de protection adapté et disposant d'un matériel permettant l'accès aux nids, ainsi qu'habilités à utiliser les biocides nécessaires.
Il est particulièrement important que les premiers nids s'implantant en Savoie soient détruits donc signalés.
Si vous avez un doute, si possible prenez une photo de l'insecte et transmettez-la à : signalerfrelon73@gmail.com
La FREDON met aussi un numéro de téléphone pour tout signalement de frelon asiatique :
04 79 33 46 89

Michel LOPEZ

Quelques sites à visiter pour plus d'information :

- GDSA Savoie : www.gdsa73.fr
- FREDON RA : http://www.fredonra.com/filiere-agricole/multifilieres/frelon-asiatique/
- GDSA ARDECHE frelon asiatique : http://gdsa-ardeche.com/?page_id=96
- INRA CNRS Frelon : http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-animaux/Tous-les-magazines/Puces-RFID-pour-espionner-le-frelon-asiatique
- MNHN FRELON : http://frelonasiatique.mnhn.fr/

Le-Bourget-du-lac

FAUT-IL COUPER LA FORÊT POUR VOIR LE CHÂTEAU ?

Au Bourget-du-Lac l'aménagement de la Croix Verte, un secteur situé à proximité du lac et de la plage, évoqué par plusieurs municipalités successives, ressemblait à un serpent, sinon de mer, du moins de lac. Or ce projet, sur 8 ha, prend forme.

Dans une « édition spéciale » de 8 pages, datée de l'été 2018, la municipalité du Bourget-du-Lac présentait ce projet. Tout beau et tout gentil. Mais pas aux yeux de tous puisqu'une pétition intitulée « protégez les rives du lac » qui a recueilli à ce jour près de 2000 signatures versions Internet et papier, met l'accent sur une partie du projet contesté.
Si l'aménagement prévu en rive gauche de la rivière Leysse, qui se jette à cet endroit dans le lac du Bourget, ne soulève pas de commentaires particuliers, il en va différemment en rive droite. De ce côté, le projet prévoit la destruction d'environ 1,2ha de forêt pour rendre visibles les restes du château Thomas II. Il n'est pas dans notre intention de nier l'intérêt patrimonial de ce château datant du Moyen-Age et témoin d'une frange de l'histoire de la Savoie. Mais abattre des arbres apporte-t-il un « plus » au patrimoine architectural? Nous en doutons. Quant au patrimoine naturel, c'est franchement non.
Certes la forêt concernée, en zone humide, autour du château et de l'étang des Aigrettes voisin avec son observatoire des oiseaux, est relativement récente, une trentaine d'années. Mais le secteur se trouve en grande partie dans le périmètre protégé par l'arrêté préfectoral de protection de biotope des rives sud du lac du Bourget, ce qui devrait inciter à la vigilance avant toute modification éventuelle du milieu.
D'un point de vue écologique (biodiversité des espèces végétales et animales, lutte contre le réchauffement climatique, maintien de la température de la Leysse à un niveau acceptable) détruire cette forêt serait à notre sens plus qu'une erreur, une faute dont les nombreux promeneurs qui fréquentent ce lieu auraient à pâtir. En effet l'itinéraire de déambulation autour du château et de l'étang, requalifié il y a quelques années, serait encore moins protégé des bruits de la route et s'ouvrirait sur le milieu urbain proche en lieu et place du « caractère mystérieux » qui prévaut à cet endroit.
La communauté d'agglomération « Grand Lac » a voté au printemps dernier à l'unanimité pour ce projet (2,2 millions d'euros, concernant aussi l'autre rive de la Leysse), inscrivant la possibilité de le financer à hauteur de 1,5 millions en 2019. En date du 4 juillet dernier par 14 voix pour, 12 contre, et un refus de vote, le conseil municipal du Bourget-du-Lac validait l'ensemble du projet.
Les jeux sont-ils faits ? Non à notre sens. Un espace de dialogue et de concertation doit s'ouvrir autour d'un projet majeur afin d'en saisir tous les impacts possibles, pas nécessairement bien identifiés par tous jusqu'ici..

Michel LEVY

ZÉRO GASPI, DU CHAMP À L'ASSIETTE

La FRAPNA Savoie mène depuis 2016 des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire auprès des scolaires en partenariat avec Grand Chambéry et fait également partie depuis l'an dernier du réseau régional REGAL (pour REduire le Gaspillage ALimentaire). Ainsi, le dimanche 21 octobre, la FRAPNA a organisé avec Grand Chambéry une journée zéro gaspi « du champ à l'assiette », sur le site du domaine Reinach à la Motte Servolex qui avait ouvert ses portes pour l'occasion. Des animations et des stands mettant en avant les différentes actions du territoire ont ponctué cette journée qui a rassemblé plus de 700 personnes. Une table ronde en présence de la grande distribution, du réseau des AMAP, la Banque Alimentaire de Savoie, des étudiants et enseignants du Lycée Reinach et de la FRAPNA a permis d'échanger sur les "enjeux du gaspillage alimentaire et les solutions locales".

LE JOUR DE LA NUIT

Le 13 octobre dernier, 706 animations étaient proposées au public partout en France par les associations de protection de la nature et les communes pour sensibiliser à la pollution lumineuse. La FRAPNA Savoie a choisi cette année le lac de Détrier et la commune de La Rochette. Au programme : un jeu de pistes «rallumons les étoiles» autour du lac, une conférence en salle sur les enjeux de l'éclairage nocturne et sur l'exemple des chauves-souris, un pique-nique étoilé au bord du lac, des «écoutes» des chauves-souris et une observation des étoiles. Cette journée a été réalisée avec la complicité indispensable de nos bénévoles, du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes et du Club d'Astronomie de La Rochette. Les communes de Détrier, la Chapelle Blanche et La Trinité ont éteint leur éclairage toute la nuit (merci !). La Rochette a éteint les lumières autour du lac plongeant les participants dans une nuit (presque) noire !

ADHÉREZ ICI POUR SOUTENIR NOS ACTIONS

SORTEZ NATURE !

Toutes les dates sur notre site web (agenda). Tenez-vous aussi au courant des sorties via facebook.

NOUS RENDRE VISITE

Mercredi et vendredi de 14h à 17h.

NOS COMMISSIONS

Sorties nature 1er mardi des mois de septembre, décembre et mars à 18h.

Environnement & Montagne 2ème mercredi du mois à 18h, tous les 2 mois.

Communication 3ème lundi du mois à 18h.

Eau 2ème lundi du mois à 18h, tous les 2 mois.

PRATIQUE : Vérifier la bonne tenue des commissions sur l'agenda de notre site web.

Toutes ces réunions ont lieu au local de la FRAPNA Savoie et sont ouvertes aux adhérents. Rejoignez-nous !